

**« Pour une politique de la petite enfance en Suisse »
Commission suisse pour l'UNESCO le 24 mai 2018 Berne.**

Alexandre Bédard, membre de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ)

Permettez-moi, en quelques instants, de poser le cadre des missions, du champ de travail et des activités de la CFEJ

Mandat légal

La CFEJ a été instituée en 1978 et son mandat actuel est défini dans l'art. 22 LEEJ (loi sur l'encouragement des enfants et des jeunes.)

Par une décision du Conseil fédéral du 26 septembre 2003, la Commission fédérale de la jeunesse devient la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse.

Son mandat est de :

- a. conseiller le Conseil fédéral en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse;
- b. observer la situation des enfants et des jeunes en Suisse, en suivre l'évolution et, au besoin, proposer des mesures;
- c. vérifier régulièrement si la présente loi tient suffisamment compte de la situation de vie des enfants et des jeunes;
- d. examiner, avant l'édiction des lois et des ordonnances importantes touchant la politique de l'enfance et de la jeunesse, les conséquences de ces actes pour les enfants et les jeunes;
- e. sensibiliser l'opinion publique aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes.

Si l'initiative parlementaire pendante est acceptée, la LEEJ va enfin concerner les enfants et les jeunes de la naissance à 25 ans

Réalité actuelle de la CFEJ :

En tant que commission extra-parlementaire et organe consultatif des autorités fédérales, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse est composée de 20 personnes engagées, à un titre ou un autre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Elle a la possibilité de se faire le porte-parole des enjeux concernant les enfants et les jeunes et ne constitue pas un « lobby » directement des jeunes ou des enfants mais elle tient compte de leurs aspirations et revendications dans les divers processus décisionnels, en mettant l'accent sur le droit d'être entendu et donc de favoriser une participation adéquate dans les processus qui les concernent.

Le thème prioritaire de la CFEJ pour cette législature fédérale concerne la digitalisation, y compris son impact en matière de temps libre et de vie familiale et scolaire. En janvier nous avons publié 4 thèses sur cette thématique, thèses figurant sur le site de la commission.

Interventions en matière d'accueil de l'enfance

C'est un domaine de compétence, comme vous l'avez bien compris, qui est principalement cantonal et communal.

La CFEJ a publié deux documents (automne 2010 et printemps 2009) pour soutenir la poursuite du programme d'impulsion de la Confédération à la création de places d'accueil extra-familiales. La CFEJ insiste sur l'importance du développement de la qualité de l'accueil qui doit aller de pair avec l'accroissement quantitatif du nombre de places proposées.

A part ces programmes d'impulsion, le dernier vient d'ailleurs d'être bloqué net, il n'y a finalement que très peu d'implications sur le plan fédéral.

Si les responsabilités restent celles des cantons et des communes, il n'est donc guère difficile d'imaginer la grande difficulté de la Suisse à mener une véritable politique familiale. La notion même du fonctionnement « normal » d'une famille diffère fortement que vous soyez citoyens de Genève ou d'Altdorf. Le taux de places par habitant dans ces villes passant de plus de 40% pour l'une à moins de 4% pour l'autre. Les familles genevoises seraient de moins bonnes familles que les Uranaïses ?, le raccourcis pourrait être fait, mais en matière de politique familiale et plus particulièrement d'accueil extrafamilial, les raccourcis ne sont que rarement objectifs.

Il est à remarquer que si des structures existent depuis longtemps en Suisse, un certain nombre subsistent depuis la deuxième partie du 19ème siècle (1873-1877), force est de constater qu'une véritable accélération a eu lieu depuis les années 2000. Ayant travaillé personnellement dans ce domaine durant une dizaine d'années, je me souviens qu'en matière d'accueil extrascolaire, si une cinquantaine de places d'accueil de midi existaient en 2010 dans une ville comme La Chaux-de-Fonds, c'est aujourd'hui plus de 800 repas qui sont servis journalièrement. Un changement au niveau de la demande des parents a eu lieu, demandant plus de professionnalisme et plus de souplesse au niveau des heures d'ouvertures pour tous les enfants accueillis.

Force est de constater également que des disparités criantes existent à la fois d'un côté et de l'autre de la Sarine mais également entre les milieux urbains et les campagnes et que dans ce domaine, l'importance de la langue semble être prépondérante. Les groupes de jeu par exemple n'existent tout simplement pas en Suisse romande et ouvrir aujourd'hui une structure d'accueil préscolaire en Romandie sans avoir le nombre de mètres carré nécessaire, ni équipe formée et sans concept pédagogique validé par une autorité n'est tout simplement pas envisageable. Vous imaginez sans peine les difficultés pour une petite commune de se plier à ces impératifs.

Comme souvent en matière de politique de jeunesse, il nous appartient dans le cadre de la CFEJ de rappeler les principes d'égalité de traitement et par la même d'égalité de chance pour tous les enfants et les jeunes de ce pays. Il faut aussi rappeler que l'intérêt supérieur et le droit de l'enfant demeure au centre de nos préoccupations.

Il nous apparaît particulièrement important de souligner que toute politique se résumant à des personnes dites « à risques » et nous renvoyant ainsi à une forme d'accueil qui serait un mal nécessaire, ne permet malheureusement que de maintenir une vision qui ne verrait l'épanouissement harmonieux d'un enfant que dans le cadre rassurant des bras de sa mère.

Les centaines d'enfants que j'ai pu croiser, dans les bras des éducatrices, ne seraient donc que de malheureux laissés pour compte ? ne devant leur développement cognitif et affectif qu'aux moments passés dans le cadre de la famille ? en gros les soirées et les weekends ?

Je ne pense pas que ce soit le cas, et en plus d'être attentif et conscient du fait que les travailleurs sociaux œuvrant en crèche doivent permettre un réel développement de l'enfant, les organismes responsables de ces structures doivent également avoir une vision globale et consciente d'une responsabilité en matière de politique de santé par exemple.

Quand vous accueillez des enfants du lundi matin au vendredi soir et qu'ils font la quasi-totalité des apprentissages en structure, qu'ils découvrent la manière de manger, d'échanger, de partager en groupe, vous ne pouvez pas être seulement là pour suppléer au travail des parents et des mères en particulier, vous vous devez de faire un véritable travail professionnel, inclusif et respectueux des différences.

Perspective spécifique de la CFEJ

Intérêt supérieur et réalité de l'enfant ne coïncide pas forcément toujours avec les besoins ou priorités des parents et parfois encore moins avec les besoins de l'économie. Bien évidemment les intérêts entre enfants et les familles sont largement convergents mais parfois des nuances existent, l'accueil le soir, de nuit, ou encore les crèches axées sur la transmission de connaissances, etc. sont des trends à observer d'un œil plutôt critique.

La volonté de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, en imaginant qu'un seul dispositif soit le bon, et adaptable partout, ou la diminution croissante du temps et de l'espace pour le jeu libre et les apprentissages hors d'un encadrement structuré par exemple, sont des points à prendre en compte. C'est là parfois toute la difficulté de l'encouragement précoce. Mais de bonnes pratiques existent, il faut parfois vouloir aller les chercher. A ce propos, il faut selon nous être attentif, une fois de plus, à mettre en place une offre la plus universelle possible et de ne pas réfléchir à partir d'une problématique, tout en permettant aux lieux d'accueil de se donner les moyens quand les aspects fondamentaux sont traités, de s'adapter à des demandes particulières.

La CFEJ doit aussi plus spécifiquement axer sa réflexion et ses efforts sur l'enfant et le jeune, en dehors du cadre familial justement, dans les conditions et l'environnement qui lui sont « proposés » pour son déploiement progressif vers le monde des adultes. Un déploiement qui se doit de débiter jeune, avec la prise progressive d'autonomie, mais qui ne saurait s'arrêter à l'entrée de l'enfant à l'école, la réalité du fonctionnement des familles ne changeant pas fondamentalement à partir du 4ème anniversaire de leur enfant.

Si nous pouvions au sein de notre commission, vous proposer une réflexion, en plus de soutenir et souligner l'aspect novateur du travail qui vous est proposé aujourd'hui, c'est bien dans cette direction que nous souhaiterions vous amener.

Réfléchir à la prise en charge et la mise en place de structures professionnelles, inclusives et ouvertes à tous et dont le processus ne s'arrête pas avec l'entrée des enfants dans le monde de la scolarité obligatoire.

En vous remerciant de votre attention.